

CONSEIL MUNICIPAL – 07 SEPTEMBRE 2023

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-trois, le 07 du mois de SEPTEMBRE à vingt heures zéro minutes, en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de CHALLES légalement convoqué le 31 AOUT 2023, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de son maire, Monsieur Guy FOURMY.

Étaient présents : CORBIN Charlie, DEBART Linda, FOURMY Guy, LANGIN Aline, LIVET Yannick, MORTIER Loïc, MUSSARD Gaëlle, PAPIN Joël, PIBERNE Lydie, PREZELIN Séverine.

Étaient excusés : S. DUPAS (procuration à M. MORTIER), C. ALLAIN, JL. AVIGNON, O. BORDAISEAU, M. TRIDEAU

Il a été dénombré **Dix** conseillers municipaux présents et constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales est remplie.

En vertu de l'article L.2121-15, Madame LANGIN Aline a été nommé secrétaire de séance.

Il est fait rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Juin 2023
2. Tarifs de la régie de recettes et d'avances – Billetterie Concert

Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Juin 2023

Remarques / Observations :

Aucune observation n'est formulée.

Le Procès-Verbal est donc approuvé à l'unanimité

2. TARIF DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES – BILLETTERIE CONCERT

La commune organise un concert qui se déroulera le 16 septembre 2023

Les droits d'entrées sont encaissés via la régie unique de la commune.

Il convient de fixer les tarifs des places de concert Challes en Fête ! imputer au compte (7062).

<u>12€00</u>	Achat à la mairie ou sur site weezevent	Jusqu'au 16 septembre 2023
<u>Gratuit pour les moins de 12 ans</u>		
<u>14€00</u>	Achat sur place	Le 16 septembre 2023
<u>Gratuit pour les moins de 12 ans</u>		

La plateforme Weezevent percevra une commission de 0.99€ par billet vendu via leur site et 0.20€ par billet vendu sur place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Fixe** les ventes places de concert Challes en Fête de la régie de recettes et d'avances comme indiqué ci-dessus.
- **Autorise** le maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Pour	:11	Contre	:0	Abstention	:0
------	-----	--------	----	------------	----

Remarques / Observations :

G.MUSSARD : Y a-t-il eu de la publicité sur les radios ? en réponse, S.PREZELIN informe les avoir contacté mais pas de retour ; Y.LIVET a informé le Ouest-France mais pas de retour également.

QUESTIONS DIVERSES

- Y.LIVET informe l'assemblée que la rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions et que les parents étaient contents des locaux.

Les rideaux occultants sont commandés et seront installés dans 3 semaines.

Problème d'installation de matériels pour le réseau Internet qui n'est à ce jour pas résolu.

Concernant la téléphonie, il faudra se positionner sur le choix entre un téléphone par classe soit un téléphone dans le bureau du directeur.

A revoir lors d'un prochain Conseil municipal.

- L.PIBERNE signale que à la cantine, un enfant a été forcé de manger et a tout vomi.

AGENDA

10 SEPTEMBRE 2023 :	Vide grenier organisé par l'association les Challes Gosses
10 SEPTEMBRE 2023 :	Forum des associations
16 SEPTEMBRE 2023 :	Art et Patrimoine 2023
16 SEPTEMBRE 2023 :	Challes en fête !

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le 21 Septembre 2023

20 H 10 L'ordre du jour est épuisé, le maire clôt la séance.